



MAIRIE  
DE  
**VALLEIRY**  
74520

Tél. : 04 50 04 30 29 – Fax : 04 50 04 27 02

Courriel : [contact@valleiry.fr](mailto:contact@valleiry.fr)

## Téléphone pour inscriptions et annulations

**Garderie PRIMAIRE**   **Garderie MATERNELLE**  
- **04.50.75.47.92**   - **04.50.04.67.66**

### **REGLEMENT DES GARDERIES PERISCOLAIRE DE VALLEIRY**

#### **ARTICLE 1**

La garderie périscolaire est un service à caractère social et éducatif mis en place par la commune de Valleiry pour accueillir les enfants scolarisés, en dehors des heures d'école. Bien que la garderie n'aie pas pour mission d'assurer une aide aux devoirs, les enfants qui le souhaitent peuvent les commencer à partir de 17h.

Toute correspondance ou information concernant un enfant doit être adressée à Mr le Maire ou à Mme Corinne RACLET - Mairie - 2 route de Bellegarde - 74520 VALLEIRY (Tél. 04.50.04.30.29).

La commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service de la garderie périscolaire.

Il revient aux parents de prévoir une assurance de responsabilité pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer aux tiers pendant les horaires de fonctionnement du service (assurance extrascolaire).

#### **ARTICLE 2 : Fonctionnement et horaire d'ouverture**

La garderie fonctionne dans les locaux :

- de l'école primaire (enfants scolarisés en primaire)
- de l'école maternelle (enfants scolarisés en maternelle)

La garderie périscolaire est ouverte les :

**LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de 7H30 à 8H20 et de 16H30 à 18H30 à l'exclusion des vacances scolaires et des jours fériés.**

#### **ARTICLE 3 : inscription**

Les enfants qui fréquenteront la garderie devront au préalable avoir rempli un dossier d'inscription.

(Dossier disponible à la mairie et auprès des animatrices des accueils périscolaire)

En cours d'année, il est impératif de signaler les changements de situation familiale, de travail (numéro de téléphone) ou de planning.

Durant la deuxième quinzaine de juin une permanence en vue des inscriptions pour l'année suivante sera assurée dans le hall d'entrée de l'école primaire pour l'ensemble des enfants.

En fonction des places disponibles : (24 places en maternelle et 45 places en primaire), sont admis dans la garderie périscolaire prioritairement les enfants dont les parents travaillent hors du domicile, avec des horaires incompatibles avec les horaires scolaires.

- En cas de sureffectif, la commune se réserve le droit de limiter l'accès aux enfants dont l'un des parents ne travaille pas.

### **Accueil exceptionnel**

Les parents qui, pour une raison imprévue et motivée, ne pourront reprendre leurs enfants à 16h30, sont priés de prévenir le Directeur ou la Directrice de l'école, lequel ou laquelle confiera l'enfant à la garderie du soir.

Cette mesure ne s'appliquera que dans le cas où les parents auraient pris contact avec le Directeur ou la Directrice.

### **ARTICLE 4 : tarifs et facturations**

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.

A ce jour :

Le matin – le tarif forfaitaire est de 1,90 €.

Le soir – le tarif est fixé à 3€, un goûter est compris dans ce prix.

Modalités de paiement : 5 factures seront adressées aux parents durant l'année à chaque vacances scolaire (vacance de toussaint, Noël, Février, Printemps et été) sous couvert de la trésorerie de Saint-Julien-en-Genavois.

*Toute absence injustifiée sera facturée.*

### **ARTICLE 5 : inscriptions et annulations**

Ne seront admis à la garderie que les enfants inscrits conformément aux dispositions suivantes selon les places disponibles:

Inscription le lundi ou mardi pour une fréquentation le jeudi et (ou) vendredi.

Inscription le jeudi et vendredi pour une fréquentation le lundi et (ou) mardi.

Pour une meilleure efficacité du service et des inscriptions, vous pouvez nous communiquer votre planning d'utilisation du service par écrit.

En cas d'absence de l'enseignant de grève, de maladie ou autre, un contrôle des présences sera effectué le jour même et n'entraînera pas de facturation pour l'enfant absent, dans la mesure du possible les parents doivent prévenir le service périscolaire.

En cas d'absence de l'enfant pour maladie et sur présentation d'un **certificat médical** les jours de maladie ne seront pas facturés.

### **ANNULATION**

**Pour annuler un temps d'accueil périscolaire, il faut impérativement respecter les délais indiqué ci-dessous : le non respect de cette consigne entrainera la facturation de l'ensemble des plages réservées.**

- si vous appelez le lundi pour annuler la garderie, la prestation du lundi et du mardi, vous sera facturé, mais pas les jours suivants (jeudi, vendredi, etc...).
- Si vous appelez le mardi pour annuler la garderie, la prestation du mardi et du jeudi, vous sera facturé, mais pas les jours suivants (vendredi, lundi, etc...).
- Si vous appelez le jeudi pour annuler la garderie, la prestation du jeudi et du vendredi, vous sera facturé, mais pas les jours suivants (lundi, mardi, etc...).
- Si vous appelez le vendredi pour annuler la garderie, la prestation du vendredi et du lundi, vous sera facturé, mais pas les jours suivants (mardi, jeudi, etc...).

**ARTICLE 6 : fonctionnement**

**Les parents veilleront à ne pas confier à la garderie un enfant malade.**

Le matin, les enfants sont confiés **impérativement** aux responsables, à la porte de la garderie, à partir de 7H30.

**Les enfants ne seront rendus qu'aux personnes dûment mandatées.**

A 16H30, les responsables de la garderie prendront en charge les enfants à la sortie des classes.

Un goûter sera proposé aux enfants, suite à cela différentes activités seront mises en place,

- \_ Jeux extérieurs
- \_ Jeux d'intérieurs
- \_ temps calmes

Les parents récupéreront les enfants au plus tard à 18H30 (délai de rigueur).

Pour assurer la sécurité des enfants, merci de respecter les espaces de stationnement. **Le parvis de l'école n'est pas un parking.**

Après signature d'une autorisation parentale, les enfants du CM1 et CM2 pourront quitter seuls la garderie (pour se rendre à une activité ou autres motifs).

Valleiry, le

Mr le Maire,  
Marc FAVRE

Nom et Prénoms des parents

Vu les Parents